

Third Session Thirty-seventh Parliament, 2004

SENATE OF CANADA

Proceedings of the Standing Committee on

Rules, Procedures and the Rights of Parliament

Chair:

The Honourable LORNA MILNE

Wednesday, February 4, 2004 Tuesday, February 17, 2004 (in camera) Wednesday, February 18, 2004

Issue No. 1

Organization meeting

and

First and second meetings on:

Code of Conduct and Business of the Committee

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE

(Expenses of the Committee incurred in the Second Session of the Thirty-Seventh Parliament)

and

THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE (Reprint of the *Rules of the Senate*)

WITNESS:

(See back cover)

Troisième session de la trente-septième législature, 2004

SÉNAT DU CANADA

Délibérations du Comité permanent du

Règlement, de la procédure et des droits du Parlement

Présidente:

L'honorable LORNA MILNE

Le mercredi 4 février 2004 Le mardi 17 février 2004 (à huis clos) Le mercredi 18 février 2004

Fascicule nº 1

Réunion d'organisation

et

Première et deuxième réunions concernant:

Le code de déontologie et les travaux du comité

Y COMPRIS:

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ

(Les dépenses encourues par le Comité au cours de la deuxième session de la trente-septième législature)

et

LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ (La version révisée du *Règlement du Sénat*)

TÉMOIN: (Voir à l'endos)

THE STANDING COMMITTEE ON RULES, PROCEDURES AND THE RIGHTS OF PARLIAMENT

Losier-Cool

* Lynch-Staunton

(or Kinsella)

Murray, P.C.

Ringuette

Robertson

Smith, P.C.

Stratton

The Honourable Lorna Milne, Chair

The Honourable Raynell Andreychuk, Deputy Chair

The Honourable Senators:

* Austin, P.C.
(or Rompkey P.C.)
Di Nino
Downe
Fraser
Grafstein
Harb
Hubley
Joyal, P.C.

* Ex Officio Members

(Quorum 4)

LE COMITÉ PERMANENT DU RÈGLEMENT, DE LA PROCÉDURE ET DES DROITS DU PARLEMENT

Présidente: L'honorable Lorna Milne

Vice-présidente: L'honorable Raynell Andreychuk

e

Les honorables sénateurs:

* Austin, c.p.
(ou Rompkey c.p.)
Di Nino
Downe
Fraser
Grafstein
Harb
Hubley
Joyal, c.p.

* Membres d'office

(Quorum 4)

* Losier-Cool * Lynch-Staunton (ou Kinsella) Murray, c.p. Ringuette Robertson Smith, c.p. Stratton

Published by the Senate of Canada

Publié par le Sénat du Canada

Available from: Communication Canada Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9 Disponible de:

Communication Canada – Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

Also available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* for Friday, February 13, 2004:

The Honourable Senator Milne moved, seconded by the Honourable Senator Lapointe:

That the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament be authorized to consider a code of conduct for Senators and that all related evidence and papers taken on this issue by the Committee in the 2nd Session of the 37th Parliament be referred to the Committee; and that the Committee be authorized to take into context the 51st Report of the House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs from the 2nd Session of the 37th Parliament.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Journaux du Sénat du vendredi 13 février 2004:

L'honorable sénateur Milne propose, appuyée par l'honorable sénateur Lapointe,

Que le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement soit autorisé à étudier un code de déontologie pour les sénateurs et que tous les témoignages et documents pertinents recueillis par le Comité au cours de la 2^e session de la 37^e législature soient renvoyés au Comité; et que le Comité soit autorisé à prendre en considération le 51^e Rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes produit au cours de la 2^e session de la 37^e législature.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat, Paul C. Bélisle Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 4, 2004 (1)

[English]

The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met at 12:11 p.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Lorna Milne, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Di Nino, Downe, Fraser, Grafstein, Harb, Hubley, Joyal, P.C., Losier-Cool, Milne, Murray, P.C., Ringuette (12).

Also present: The official reporters of the Senate.

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Jamie Robertson and Margaret Young.

Pursuant to rule 88, the Clerk presided over the election of the Chair.

The Honourable Senator Di Nino moved, that the Honourable Senator Milne be Chair of the Committee.

The question being put on the motion, it was adopted

The clerk invited the Chairman elect to take the Chair.

The Honourable Senator Milne assumed the Chair and made opening remarks.

The Chair presided over the election of the Deputy Chair.

The Honourable Senator Di Nino moved, that the Honourable Senator Andreychuk be Deputy Chair of the Committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Grafstein moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the Chair, the Deputy Chair and a senator to be confirmed through the usual channels;

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and schedule hearings;

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Fraser moved, that the committee print its proceedings and that the Chair be authorized to adjust this number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Fraser moved, that, pursuant to rule 89, the Chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a representative of the government and a representative from the opposition are present.

The question being put on the motion, it was adopted.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 4 février 2004 (1)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui à 12 h 11, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lorna Milne (présidente).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Di Nino, Downe, Fraser, Grafstein, Harb, Hubley, Joyal, c.p., Losier-Cool, Milne, Murray, c.p. et Ringuette (12).

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Également présents: Jamie Robertson et Margaret Young, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'article 88 du Règlement, le greffier préside à l'élection de la présidence.

L'honorable sénateur Di Nino propose que l'honorable sénateur Milne assume la présidence du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier invite la présidente élue à occuper le fauteuil.

L'honorable sénateur Milne prend le fauteuil, puis fait une déclaration préliminaire.

La présidente préside à l'élection de la vice-présidence.

L'honorable sénateur Di Nino propose que l'honorable sénateur Andreychuk soit vice-présidente du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Grafstein propose:

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose de la présidente, de la vice-présidente et d'un autre sénateur désigné après les consultations d'usage;

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Fraser propose que le comité imprime les ses délibérations et que la présidente soit autorisée à fixer le nombre d'exemplaires en fonction de la demande.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Fraser propose, que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidente soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

La question, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Losier-Cool moved, that, pursuant to rule 104, the Chair be authorized to report expenses incurred by the committee during the last session.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Andreychuk moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign research officers to the committee;

That the Chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the Chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Hubley moved:

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, authority to commit funds be conferred individually on the Chair, the Deputy Chair; and the Clerk of the Committee; and

That, pursuant to section 34 of the Financial Administration Act, and Guideline 3:05 of Appendix II of the *Rules of the Senate*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the Chair, the Deputy Chair, and the Clerk of the Committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Ringuette moved, that the committee empower the Steering Committee to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on motion, it was adopted.

It is moved by the Honourable Senator Harb moved, that the subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on "official business" if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the committee within Canada; or (b) making a presentation related to the work of the committee within Canada.

The question being put on the motion, it was adopted.

L'honorable sénateur Losier-Cool propose que, conformément à l'article 104 du Règlement, la présidente soit autorisée à faire rapport des dépenses faites au cours de la dernière session.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Andreychuk propose:

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des attachés de recherche auprès du comité;

Que la présidente soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, puis d'employés de bureau et d'autres personnes au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont déférés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidente, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Hubley propose:

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et au greffier du comité; et

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à la directive 3:05 de l'annexe II du Règlement du sénat, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et au greffier du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Ringuette propose que le comité autorise le Comité de direction à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Harb propose que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à:

1) déterminer si un membre du comité remplit un «engagement public» aux fins de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les Journaux du Sénat du mercredi 3 juin 1998; et

2) considérer qu'un membre du comité remplit un «engagement public» si ce membre: a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité au Canada; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité au Canada.

La question, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Downe moved, that, pursuant to the Senate guidelines for witnesses' expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the Chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

Meeting times of the committee were discussed and agreed.

The committee considered the following draft budget application for its legislative work for the financial year ending March 31, 2004:

Total·	\$ 3 600
All Other Expenditures	\$ 0
Transport and Communications	\$ 0
Professional and Other Services	\$ 3,600

The question being put on the motion, it was adopted.

After debate, the Honourable Senator Harb moved, that the committee adopt the draft budget application for submission to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets, and Administration.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 12:33 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Tuesday, February 17, 2004 (2)

[English]

The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met in camera at 9:32 a.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Lorna Milne, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Di Nino, Downe, Harb, Hubley, Joyal, P.C., Losier-Cool, Milne, Murray, P.C., Ringuette, Robertson, Smith, P.C. (11).

Other senators present: The Honourable Senators Sparrow, Gauthier, Lavigne (3).

Also present: The official reporters of the Senate.

Also in attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Jamie Robertson and Margaret Young.

L'honorable sénateur Downe propose que, conformément aux lignes directrices du Sénat concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement a été présentée, mais que la présidente soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Les membres du comité discutent de l'horaire des séances du comité et l'adoptent.

Le comité examine l'ébauche de budget qui suit pour son travail législatif exécuté dans l'année financière se terminant le 31 mars 2004:

Total:	3 600 \$
Toutes autres dépenses	0 \$
Transports et communications	0 \$
Services professionnels et autres	3 600 \$

La question, mise aux voix, est adoptée.

Après débat, l'honorable sénateur Harb propose que le comité adopte l'ébauche de budget et qu'il la soumette au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 33, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mardi 17 février 2004 (2)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui à huis clos à 9 h 32, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lorna Milne (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Di Nino, Downe, Harb, Hubley, Joyal, c.p., Losier-Cool, Milne, Murray, c.p., Ringuette, Robertson et Smith, c.p. (11).

Autres sénateurs présents: Les honorables sénateurs Sparrow, Gauthier et Lavigne (3).

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Également présents: Jamie Robertson et Margaret Young, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Friday, February 13, 2004, the committee began its consideration of a code of conduct for Senators and that all related evidence and papers taken on this issue by the committee in the 2nd Session of the 37th Parliament be referred to the committee; and that the committee be authorized to take into context the 51st Report of the House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs from the 2nd Session of the 37th Parliament.

The committee pursuant to rule 92(2)(e) proceeded to a consideration of its draft agenda.

It was agreed, that the Chair, in consultation with the Deputy Chair, establish a working group to assist in drafting a code.

It was agreed, that the committee pursuant to rule 92(2)(f) proceed to a consideration of a draft report.

At 10:48 a.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, February 18, 2004 (3)

[English]

The Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met at 12:19 a.m., this day, in room 160-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Lorna Milne, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuck, Downe, Fraser, Hubley, Joyal, P.C., Losier-Cool, Milne, Murray, P.C., Robertson, Smith, P.C. (10).

Also present: The official reporters of the Senate.

Also in attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: Jamie Robertson and Margaret Young.

Pursuant to its mandate under rule 86 (1)(f), consideration of the revised and updated Rules of the Senate dated February 2004, as authorized by the Senate.

WITNESS:

From the Senate of Canada:

Dr. Gary O'Brien, Deputy Clerk and Principal Clerk.

Dr. Gary O'Brien made a brief presentation and answered questions.

The Honourable Senator Joyal moved, that the Chair table in the Senate the revised and updated *Rules of the Senate*.

The question being put on the motion, it was adopted.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le vendredi 13 février 2004, le comité entreprend son étude sur un code de déontologie pour les sénateurs et sur tous les témoignages et documents pertinents recueillis par le comité au cours de la 2^e session de la 3^e législature qui lui sont renvoyés; le comité est aussi autorisé à prendre en considération le 51^e Rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes produit au cours de la 2^e session de la 37^e législature.

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine une ébauche de programme.

Il est convenu que la présidente, en consultation avec la viceprésidente, établisse un groupe de travail qui participera à l'élaboration du code.

Il est convenu que le comité, conformément à l'alinéa 92(2)f) du Règlement, examine une ébauche de rapport.

À 10 h 48, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

OTTAWA, le mercredi 18 février 2004 (3)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui à 12 h 19, dans la pièce 160-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Lorna Milne (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Andreychuk, Downe, Fraser, Hubley, Joyal, c.p., Losier-Cool, Milne, Murray, c.p., Robertson et Smith, c.p. (10).

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Également présents: Jamie Robertson et Margaret Young, Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'alinéa 86(1)f) du Règlement, le comité examine le Règlement du Sénat, révisé et mis à jour en date de février 2004, comme l'a autorisé le Sénat.

TÉMOIN:

Du Sénat du Canada:

M. Gary O'Brien, sous-greffier et greffier principal, Services législatifs.

M. Gary O'Brien fait un bref exposé, puis répond aux questions.

L'honorable sénateur Joyal propose que la présidente présente au Sénat le *Règlement du Sénat* révisé et mis à jour.

La question, mise aux voix, est adoptée.

ATTEST:

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Friday, February 13, 2004, the committee continued its examination on the consideration of a code of conduct for Senators.

It was agreed, that the committee proceed in camera at 12:30 pm for the consideration of a draft report.

At 1:25 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le vendredi 13 février 2004, le comité poursuit son examen d'un code de déontologie pour les sénateurs.

à 12 h 30, il est convenu que le comité poursuive ses travaux à huis clos afin d'étudier une ébauche de rapport.

À 13 h 25, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité, Blair Armitage Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Wednesday, February 4, 2004

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to table its

FIRST REPORT

Pursuant to rule 104, your committee reports that the expenses incurred by the committee during the Second Session of the Thirty-Seventh Parliament were as follows:

Total	\$ 26.092.52
Witness Expenses	\$ 19,031.00
Professional & Other Services	\$ 7,061.52

During the Second Session of the Thirty-Seventh Parliament, your committee met 51 times, totaling 73.6 hours, tabled or presented a total of 12 reports, and heard 52 witnesses.

In its First Report, which was tabled in the Senate on October 29, 2002, your committee reported on its expenses and activities in the First Session of the Thirty-Seventh Parliament, pursuant to rule 104.

On November 6, 2002, your committee presented its Second Report regarding meetings of select committees during adjournments of the Senate. Pursuant to an order of reference from the Senate dated October 31, 2002, your committee recommended that, for the purpose of rule 95(3), select committees of the Senate be permitted to meet at any time on any weekday the Senate stands adjourned during a Senate sitting week.

The report was adopted by the Senate on November 7, 2002, with the addition of the words "Monday to Friday" after the words "on any weekday."

Your committee's Third Report, which was presented on November 20, 2002, was pursuant to an order of reference from the Senate dated November 17, 2002, regarding authorization to travel by the Standing Senate Committee on National Security and Defence within and outside Canada. In its report, your committee noted that the specific proposed trip that gave rise to the original motion has been postponed, and that as the order of reference raised a number of important issues, the deadline for reporting back to the Senate on this order of reference be deleted. The report was adopted by the Senate on November 21, 2002.

In its Fourth Report, which was presented on November 21, 2002, and approved by the Senate on February 5, 2003, your committee considered the issue of depositing committee reports with the Clerk rather than tabling them in the chamber on a day when the Senate is sitting. Your Committee made a number of recommendations as to how such situations should be handled.

RAPPORTS DU COMITÉ

Le mercredi 4 février 2004

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Conformément à l'article 104 du Règlement, votre comité fait rapport sur les dépenses qu'il a engagées durant la deuxième session de la trente-septième législature:

Total	26 092,52 \$
Dépenses des témoins	19 031,00 \$
Services professionnels et autres	7 061,52 \$

Durant la deuxième session de la trente-septième législature, votre comité s'est réuni à 51 reprises, pendant un total de 73,6 heures, il a déposé ou présenté un total de 12 rapports, et il a entendu 52 témoins.

Dans son premier rapport déposé au Sénat le 29 octobre 2002, votre comité a fait rapport sur ses dépenses et activités durant la première session de la trente-septième législature, conformément à l'article 104 du Règlement.

Le 6 novembre 2002, votre comité a présenté son deuxième rapport concernant les réunions de comités durant les ajournements du Sénat. Conformément à un ordre de renvoi du Sénat daté du 31 octobre 2002, votre comité a recommandé que, pour les fins du paragraphe 95(3) du Règlement, les comités sénatoriaux soient autorisés à se réunir à toute heure, n'importe quel jour de la semaine où le Sénat s'ajourne au cours d'une semaine de séance.

Le rapport a été adopté par le Sénat le 7 novembre 2002 après addition des mots «du lundi au vendredi» après «n'importe quel jour de la semaine».

Le troisième rapport de votre comité, qui a été présenté le 20 novembre 2002, faisait suite à un ordre de renvoi du Sénat daté du 17 novembre 2002 et visant à autoriser le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense à se déplacer à travers le Canada et à l'étranger. Dans son rapport, votre comité mentionnait que le projet de voyage à l'origine de la motion initiale avait été reporté. Étant donné que cet ordre de renvoi soulevait des questions importantes, votre comité a recommandé que le délai fixé pour faire rapport au Sénat soit supprimé. Le rapport a par la suite été adopté par le Sénat le 21 novembre 2002.

Dans son quatrième rapport, qui a été présenté le 21 novembre 2002 et approuvé par le Sénat le 5 février 2003, votre comité a étudié la question du dépôt des rapports de comités devant le Greffier plutôt qu'à la chambre, les jours où le Sénat siège. Votre comité a formulé un certain nombre de recommandations sur la façon de réagir dans ces situations.

In its Fifth Report, which was presented on December 3, 2002, your committee reported on an order of reference from the Senate dated October 31, 2002, regarding committee meetings during extended adjournments of the Senate. Your committee sought to provide clarification and guidance for determining whether and when committees should meet during adjournments. It reiterated that committees should comply with the existing rule 95(3) to obtain permission of the Senate to meet during extended adjournments, and recommended that a new procedure be put in place for urgent situations. The report was adopted by the Senate on December 10, 2002.

Your committee's Sixth Report, presented on December 4, 2002, and adopted by the Senate on December 5, 2002, recommended, pursuant to an order of reference from the Senate dated November 5, 2002, that rule 86(1)(o) of the Senate be amended to change the name and mandate of the Senate Committee on Fisheries to include "Oceans."

On February 4, 2003, your committee presented its Seventh Report regarding a proposal for a procedure to enable the Senate, following its approval of a report submitted by a select committee, to refer that report to the Government with a request for a comprehensive government response within 150 calendar days. The report recommended amendments to rule 131 to establish the procedure. This report was adopted by the Senate on June 3, 2003.

Your committee's Eighth Report, which was tabled in the Senate on April 10, 2003, was an interim report on the Government's ethics initiative — consisting of "Proposals to amend the Parliament of Canada Act (Ethics Commissioner) and other Acts as a consequence" and "Proposals to amend the Rules of the Senate and the Standing Orders of the House of Commons to implement the 1997 Milliken-Oliver Report" — which had been referred to your committee on February 4, 2003.

On April 30, 2003, your committee tabled an updated version of the *Rules of the Senate* dated April 2003 as its Ninth Report.

On May 14, 2003, your committee, as its Tenth Report to the Senate, presented its report Bill C-15, An Act to amend the Lobbyists Registration Act, with one amendment. The report was adopted by the Senate on May 15, 2003, and the amendment was subsequently agreed to by the Senate and House.

Your committee's Eleventh Report, which was presented on June 12, 2003, recommended amendments to subsections 5(2) and (3) of the Senators Attendance Policy. The report was adopted by the Senate on June 13, 2003.

On November 3, 2003, as its Twelfth Report, your committee presented its report on Bill C-34, An Act to amend the Parliament of Canada Act (Ethics Commissioner and Senate Ethics Officer) and other Acts in consequence, which had been referred to it on October 27, 2003.

Dans son cinquième rapport présenté le 3 décembre 2002, votre comité a fait rapport concernant un ordre de renvoi du Sénat daté du 31 octobre 2002 à propos des réunions de comités durant les ajournements prolongés du Sénat. Votre comité a tenté de fournir des éclaircissements et des conseils en ce qui concerne la tenue de séances de comité pendant les ajournements prolongés. Il a rappelé que les comités devraient respecter le paragraphe 95(3) du Règlement et obtenir la permission du Sénat de se réunir durant les périodes d'ajournement prolongées, et il a recommandé qu'une nouvelle procédure soit établie pour les situations urgentes. Le rapport a été adopté par le Sénat le 10 décembre 2002.

Dans son sixième rapport présenté le 4 décembre 2002 et adopté par le Sénat le lendemain, votre comité a recommandé que, conformément à un ordre de renvoi du Sénat daté du 5 novembre 2002, l'alinéa 86(1)o) du Règlement du Sénat soit modifié pour changer le nom et le mandat du comité sénatorial des pêches de manière à y inclure «les océans».

Le 4 février 2003, votre comité a présenté son septième rapport concernant une procédure proposée afin de permettre que le Sénat, une fois qu'il a adopté le rapport d'un comité donné, puisse le renvoyer au gouvernement en lui demandant d'y apporter une réponse complète dans un délai de 150 jours civils. Ce rapport recommandait également la modification de l'article 131 du Règlement afin d'établir cette procédure. Le rapport a été adopté par le Sénat le 3 juin 2003.

Le huitième rapport de votre comité, qui a été déposé au Sénat le 10 avril 2003, était un rapport intérimaire sur l'Initiative du gouvernement en matière d'éthique — qui comprenait les documents «Proposition de modification de la Loi sur le Parlement du Canada (commissaire à l'éthique) et de certaines lois en conséquence» et «Proposition de modification du Règlement du Sénat et du Règlement de la Chambre des communes visant à mettre en œuvre le rapport Milliken-Oliver de 1997» — qui avait été renvoyée à votre comité le 4 février 2003.

Le 30 avril 2003, votre comité a déposé une version à jour du *Règlement du Sénat* datée d'avril 2003 sous la forme de son neuvième rapport.

Le 14 mai 2003, dans son dixième rapport au Sénat, votre comité a présenté son rapport concernant le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes, avec un amendement. Le rapport a été adopté par le Sénat le 15 mai 2003 et l'amendement a par la suite été approuvé par le Sénat et la Chambre.

Dans son onzième rapport présenté le 12 juin 2003, votre comité a recommandé des modifications aux paragraphes 5(2) et (3) de la Politique relative à la présence des sénateurs. Ce rapport a été adopté par le Sénat le 13 juin 2003.

Le 3 novembre 2003, dans son douzième rapport, votre comité s'est prononcé sur le projet de loi C-34, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada (conseiller sénatorial en éthique et commissaire à l'éthique) et certaines lois en conséquence, qui lui avait été renvoyé le 27 octobre 2003.

The bill was reported without amendment, but with a note about a clerical correction.

The report was adopted by the Senate on November 3, 2003. Respectfully submitted,

Wednesday, February 18, 2004

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to table its

SECOND REPORT

Your Committee has revised the April 2003 edition of the *Rules of the Senate* and accordingly tables an updated version dated February 2004, authorized by the Senate.

Respectfully submitted,

Votre comité a fait rapport du projet de loi sans amendement, mais en donnant instruction d'apporter une correction d'ordre administratif.

Le rapport a été adopté par le Sénat le 3 novembre 2003.

Respectueusement soumis,

Le mercredi 18 février 2004

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de déposer son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, après avoir révisé le *Règlement du Sénat* dans la version d'avril 2003, dépose la version mise à jour en février 2004 et autorisée par le Sénat.

Respectueusement soumis,

La présidente,

LORNA MILNE

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 4, 2004

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 12:11 p.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Mr. Blair Armitage, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of your committee, I have the honour to preside over the election of a chair. Are there any nominations for the position of chair to this committee?

Senator Di Nino: It is my pleasure and honour to nominate Senator Lorna Milne as the chair of the committee.

Mr. Armitage: Are there any other nominations?

There being no other nominations, is it agreed, honourable senators, that Senator Milne do take the chair?

Hon. Senators: Agreed.

Senator Lorna Milne (Chairman) in the Chair.

The Chairman: I thank you very much. For the most part, the committee is made up of the same people as before. I wish to thank them for their efforts before prorogation. I also wish to thank the committee staff, who have worked very hard to get things before us so quickly at this first meeting.

We will now proceed to the election of the deputy chair. Are there nominations?

Senator Di Nino: I will do the honours again, unless someone opposite would like to do so?

I nominate Senator Raynell Andreychuk as deputy chair.

The Chairman: Any further nominations?

I declare that Senator Andreychuk is once again the deputy

Would someone care to move number 3 on our list?

The Chairman: It is moved by Senator Grafstein that the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee to be designated after the usual consultation; and that the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses and to schedule hearings.

Are we agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.
The Chairman: Carried.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 4 février 2004

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 12 h 11, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*, pour sa séance d'organisation.

[Traduction]

M. Blair Armitage, greffier du comité: Honorables sénateurs, en tant que greffier du comité, j'ai l'honneur de présider à l'élection à la présidence. Avez-vous des candidats à proposer au poste de président du comité?

Le sénateur Di Nino: J'ai le plaisir et l'honneur de proposer la candidature du sénateur Lorna Milne au poste de président du comité

M. Armitage: Y a-t-il d'autres propositions?

Comme il n'y en a pas, êtes-vous d'accord, honorables sénateurs, pour que le sénateur Milne occupe le fauteuil?

Des voix: Oui.

Le sénateur Lorna Milne (présidente) occupe le fauteuil.

La présidente: Je vous remercie beaucoup. Le comité se compose en grande partie des mêmes membres qu'avant. Je tiens à les remercier de ce qu'ils ont fait avant la prorogation. Je tiens aussi à remercier le personnel du comité qui a travaillé très fort pour organiser aussi rapidement notre première réunion.

Nous allons maintenant passer à l'élection du vice-président. Avez-vous des candidats à proposer?

Le sénateur Di Nino: Je veux bien en proposer un, à moins qu'un membre d'en face veuille le faire.

Je propose la candidature du sénateur Raynell Andreychuk au poste de vice-présidente.

La présidente: Y a-t-il d'autres propositions?

Je déclare que le sénateur Andreychuk redevient viceprésidente du comité.

Quelqu'un voudrait-il proposer la troisième motion à l'ordre du jour?

La présidente: Il est proposé par le sénateur Grafstein que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé de la présidente, de la vice-présidente et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter des témoins et à établir l'horaire des audiences.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

La présidente: Adopté.

It is moved by the Honourable Senator Fraser that the committee print its proceedings and that the chair be authorized to set the number to meet demand.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.
The Chairman: Carried.

It is moved by the Honourable Senator Fraser that, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.
The Chairman: Carried.

Number 6 on our agenda is the financial report. It is moved by the Honourable Senator Losier-Cool that the committee adopt the draft first report of our committee, which Senator Harb is in the process of receiving and which I believe everyone else has.

Is it agreed?

Hon. Senators: Agreed.
The Chairman: Carried.

The next item on our agenda relates to the research staff. It is moved by the Honourable Senator Andreychuk that the committee ask the Library of Parliament to assign research staff to the committee; that the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject matters of bills and estimates as are referred to it; that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and that the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.
The Chairman: Carried.

Item number 8 on our agenda refers to the authority to commit funds and certify accounts. It is moved by Honourable Senator Hubley that, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee; and that pursuant to section 34 of the Financial Administration Act and guideline 3.05 of appendix II of the *Rules of the Senate of Canada* authority for certifying

Il est proposé par l'honorable sénateur Fraser que le comité fasse imprimer ses délibérations et que la présidente soit autorisée à en déterminer le nombre d'exemplaires en fonction de la demande.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

La présidente: Adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Fraser que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidente soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

La présidente: Adopté.

La motion numéro 6 inscrite à l'ordre du jour a trait au rapport financier. Il est proposé par l'honorable sénateur Losier-Cool que le comité adopte l'ébauche du premier rapport du comité, que le sénateur Harb est sur le point de recevoir et qui a été distribué à tout le monde, je crois.

Êtes-vous d'accord?

Des voix: Oui.

La présidente: Adopté.

La prochaine motion à l'ordre du jour traite du personnel de recherche. Il est proposé par l'honorable sénateur Andreychuk que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des attachés de recherche auprès du comité; que la présidente soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyées; que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et que la présidente, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

La présidente: Adopté.

La motion numéro 8 porte sur l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer. Il est proposé par l'honorable sénateur Hubley que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et au greffier du comité; et que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à la directive 3:05 de l'annexe II du *Règlement du*

accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.
The Chairman: Carried.

It is moved by Honourable Senator Ringuette that the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.
The Chairman: Carried.

Designation of members travelling on committee business is the next item on our agenda. I can assure you we are not going to travel; nevertheless, it is moved by the Honourable Senator Harb that the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to determine whether any member of the committee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998, and consider any member of the committee to be on "official business" if that member is attending a function, event or meeting related to the work of the committee or making a presentation related to the work of the committee.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.The Chairman: Carried.

It is moved by the Honourable Senator Downe that pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.
The Chairman: Carried.

Item number 12 on our agenda refers to electronic media coverage of public meetings. It is moved by the Honourable Senator Di Nino that the chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings and that the subcommittee on agenda and procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

Sénat du Canada, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et au greffier du comité.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

La présidente: Adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Ringuette que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

La présidente: Adopté.

Le choix des membres qui vont voyager au nom du comité est le prochain point à l'ordre du jour. Je peux vous assurer que nous n'allons pas voyager mais, quoi qu'il en soit, il est proposé par l'honorable sénateur Harb que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à déterminer si un membre du comité remplit un «engagement public» aux fins de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les Journaux du Sénat du mercredi 3 juin 1998, et à considérer qu'un membre du comité remplit un «engagement public» si ce membre assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité, ou fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

La présidente: Adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Downe que, conformément aux lignes directrices du Sénat concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin d'un même organisme, après qu'une demande de remboursement a été présentée, mais que la présidente soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin en cas de circonstances exceptionnelles.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

La présidente: Adopté.

La motion numéro 12 de l'ordre du jour traite de la diffusion des délibérations publiques par les médias d'information électronique. Il est proposé par l'honorable sénateur Di Nino que la présidente soit autorisée à demander au Sénat la permission de diffuser ses délibérations publiques par les médias d'information électronique, de manière à déranger le moins possible ses travaux, et que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

The Chairman: Carried.

It is moved by the Honourable Senator Murray that the time slot for regular meetings shall be Tuesdays, 9:30 to 11:30 a.m., in room 356-S of the Centre Block, and Wednesdays, 12 p.m. to 1:30 p.m., room 160-S of the Centre Block.

Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Carried.

Under other business, honourable senators have a copy of an application for budget authorization. This will take to the end of this fiscal year, which ends at the end of March.

Mr. Armitage: That is correct.

The Chairman: The \$3,600 is for meals only.

Senator Harb: I so move the budget.

The Chairman: Is it agreed, honourable senators?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: The budget is carried, and we have carried our organizational processes.

Are there any questions?

Senator Grafstein: I may be wrong about this, but I thought it was customary in this committee for the whips of both sides to be ex officio members as opposed to members. I notice on the proposed agenda that there is a slot for ex officio members but that it is blank. Heretofore, I have noticed that we have always given sway to the leadership on both sides — that is, either the leader, the deputy leader or the whip — to attend; however, if I recall correctly, they were ex officio. I just ask you to review that and bring it up at the beginning of our next meeting, whatever the practice is.

Senator Murray: It is the leaders that are ex officio, or the deputy leader.

The Chairman: I understand that the deputy leaders are ex officio, but the whips have been made official at this time.

Senator Grafstein: I want to know what the previous practice was.

The Chairman: Senator Stratton was a full member of the committee last time, as was Senator Rompkey.

Senator Di Nino: I have a couple of questions. First, to save money on the length of the wire for the earphones just about took my ear off. Perhaps that could be brought to someone's attention and something done about it.

For my information, why are we meeting in two different places? Is it because of space allocation?

The Chairman: That is right. Our preference would be to meet in this room each time, but on Tuesday mornings the Aboriginal Peoples Committee meets here and they have first claim on this room.

La présidente: Adopté.

Il est proposé par l'honorable sénateur Murray que les réunions se tiennent normalement le mardi, de 9 h 30 à 11 h 30, dans la salle 356-S de l'édifice du Centre, et le mercredi, de midi à 13 h 30, dans la salle 160-S de l'édifice du Centre.

Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

La présidente: Adopté.

Pour ce qui est de la rubrique autres affaires, vous avez reçu copie d'une demande d'autorisation budgétaire. Elle s'applique jusqu'à la fin du présent exercice, qui se termine à la fin de mars.

M. Armitage: C'est exact.

La présidente: Le montant de 3 600 \$ s'applique aux repas seulement.

Le sénateur Harb: Je propose l'adoption du budget.

La présidente: Êtes-vous d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: Oui.

La présidente: Le budget est adopté, et nous avons adopté toutes les motions nécessaires à l'organisation du comité.

Y a-t-il des questions?

Le sénateur Grafstein: Je peux me tromper, mais je pensais que les whips des deux côtés étaient habituellement nommés d'office membres de notre comité. Dans l'ordre du jour proposé, il est question des membres nommés d'office, mais il n'y a aucun nom d'inscrit. Jusqu'ici, j'ai remarqué que nous avons toujours permis aux dirigeants des deux côtés du Sénat, c'est-à-dire le leader, le leader adjoint ou le whip, d'assister à nos réunions mais, si je me rappelle bien, ils étaient membres d'office. Je vous demande simplement d'examiner la question et d'expliquer, au début de la prochaine réunion, quel est l'usage.

Le sénateur Murray: Ce sont les leaders qui sont membres d'office, ou les leaders adjoints.

La présidente: Je crois comprendre que les leaders adjoints sont membres d'office, mais les whips sont membres en règle actuellement.

Le sénateur Grafstein: Je veux savoir ce qu'on faisait avant.

La présidente: Le sénateur Stratton était membre de plein droit à la dernière session, tout comme le sénateur Rompkey.

Le sénateur Di Nino: J'ai quelques questions à poser. D'abord, je ne sais pas si c'est par souci d'économie, mais le fil de l'écouteur est si court qu'il est en train de m'arracher l'oreille. On pourrait peut-être le signaler pour que quelque chose soit fait à ce sujet.

Pour ma gouverne, pourquoi nous réunissons-nous à deux endroits différents? Est-ce à cause de la disponibilité des locaux?

La présidente: C'est cela. Nous préférerions nous rencontrer dans cette salle chaque fois, mais le mardi matin, le Comité des peuples autochtones se réunit ici et il a la priorité.

Senator Di Nino: Is it not possible for us to meet upstairs both times, for convenience?

The Chairman: There was an unusual amount of interest in the proceedings of this committee during the last session, so we thought we would at least move down here for one meeting of the two so that we could accommodate everyone of the public who wish to be here, as well as the staff.

Senator Di Nino: Lastly, are the times that have been set, namely 9:30 to 11:30, the regular times? Last year, a number of times the meetings were set earlier. That does create some scheduling problems. Are we to try to stick to the 9:30 time?

The Chairman: We will try to stick to those, but if there is a rush of government legislation before this committee, we may have to seek leave to have meetings on Mondays or on Fridays, or whatever will be the most convenient for the most members of the committee.

Senator Murray: As a comment on Senator Di Nino's point, one assumes that all the times of the meetings, and so forth, will be revisited in a new Parliament. I would imagine we will follow, in which is expected to be a short session, the practice that we had in the second session.

Do you know, Madam Chairman, what business we may expect before this committee?

The Chairman: I expect we will begin immediately to look at the code of conduct; we may get the reincarnation of Bill C-34 back before us. Senator Gauthier has already given notice about the proceedings that the Senate follows the rules about petitions. We will undoubtedly get that before us as well.

Senator Murray: Those are the only two?

The Chairman: At this point, yes.

Senator Gauthier: I hesitate to bring this up, but several years ago this committee looked at the issue of petitions and tabled a report. There was no follow-up to it; prorogation occurred and the report was never acted upon. There are several good proposals in that report, the fourteenth report of this committee. I should like to know if you intend to look at that report or if it is dead, because I will bring it back up if it is dead.

The Chairman: In the last session, Senator Gauthier, you brought it back up. I intend to bring it back up because, once this committee has the time and does not have government legislation before it, which is the normal course of procedure in this committee, I believe we should revisit that report. I really do, because there are a lot of good things in it.

Senator Grafstein: Since I have some time, I would be asking for consideration of the question of executive privilege and the role of the courts as it relates to Parliament. Three things I wanted to bring to the committee's attention are two recent decisions of the courts compelling a minister of finance and a prime minister to attend at the courts to provide hearings or evidence with respect to policy done in Parliament. I think that is an invasion of

Le sénateur Di Nino: Ne serait-il pas plus pratique de nous réunir en haut à chaque fois?

La présidente: Pendant la dernière session, les travaux de notre comité ont soulevé plus d'intérêt que d'habitude, de sorte que nous avons pensé nous réunir ici au moins une fois sur deux, pour pouvoir accueillir tous les citoyens qui veulent assister, ainsi que le personnel.

Le sénateur Di Nino: Pour finir, l'horaire qui a été établi, c'està-dire de 9 h 30 à 11 h 30, est-il l'horaire régulier? L'an dernier, à quelques reprises, nous nous sommes réunis plus tôt. Cela cause des conflits d'horaires. Allons-nous essayer de toujours nous réunir à 9 h 30?

La présidente: Oui, nous allons essayer, mais si ce comité doit examiner beaucoup de textes législatifs, nous devrons peut-être demander la permission de nous réunir le lundi ou le vendredi, ou quand ce sera le plus pratique pour nous tous.

Le sénateur Murray: Pour enchaîner sur les propos du sénateur Di Nino, on pourrait présumer que tous les horaires des réunions, par exemple, changeront quand un nouveau Parlement sera formé. Je suppose que pendant cette session — qui s'annonce courte — nous suivrons l'horaire établi pendant la deuxième session.

Madame la présidente, savez-vous à quelles affaires ce comité peut s'attendre de travailler?

La présidente: Je m'attends à ce que nous commencions immédiatement à examiner le code de conduite; il se peut que le projet de loi C-34 nous soit soumis à nouveau. Le sénateur Gauthier a déjà donné avis selon lequel le Sénat a l'intention de suivre les règles en matière de pétitions. Nous aurons sans doute à examiner cela aussi.

Le sénateur Murray: Ce sont nos deux seuls dossiers?

La présidente: Pour l'instant, oui.

Le sénateur Gauthier: J'hésite à en parler, mais il y a quelques années, ce comité a examiné la question des pétitions et il a déposé un rapport. Il n'y a pas eu de suivi; il y a eu prorogation et le rapport n'a eu aucune suite. Ce rapport, le quatorzième de notre comité, contient quelques bonnes propositions. J'aimerais savoir si vous avez l'intention de l'examiner ou s'il demeurera lettre morte, parce que si c'est le cas, j'aimerais le ranimer.

La présidente: Sénateur Gauthier, vous l'avez ranimé pendant la dernière session. J'ai l'intention d'y revenir parce que, quand ce comité aura du temps devant lui et qu'il n'aura pas de projet de loi à examiner, ce qui est courant ici, j'estime que nous devrions revoir ce rapport. J'y tiens, car je crois qu'il contient beaucoup de bonnes choses.

Le sénateur Grafstein: Puisque j'ai du temps, j'aimerais demander que nous étudiions la question du privilège du pouvoir exécutif et le rôle que les tribunaux jouent dans les affaires parlementaires. Il y a trois choses que je voudrais porter à l'attention du comité: récemment, des tribunaux ont rendu deux décisions obligeant un ministre des Finances et un premier ministre à témoigner à propos de mesures adoptées par le

executive privilege and, in fact, the rights of Parliament. In addition to that, the Law Reform Commission has just published a report that I think is flawed and I should like to have the committee look at that. It talks about the fact that the judges had not been overjudicious in dealing with parliamentary matters. I think they have. It is a personal view. I should like to have the committee look at that report and perhaps have the law reform commissioner who gave that report here so that we can try to strike a balance.

It is very hard to criticize the judiciary. I have done it myself with individual chief justices. For instance, when a Supreme Court justice, just a month ago, made a comment about public policy, I thought it was inappropriate and I immediately talked to the Chief Justice of Canada about that. She was surprised and I said, "That is your job. We have a job as well." From this committee at least, when we talk about rules, procedures and the rights of Parliament, we must reassert the fact that Parliament is a supreme legislator, notwithstanding the fact that the courts have a role to review the law pursuant to the Charter. I think they have gone too far on a number of occasions and I think it would be useful to at least explore the question. I do not intend extensive hearings. It can be done in a day or two, and then we can come to some conclusion. The committee may not share that conclusion, but I think it is an important issue and nobody else is covering it.

Senator Joyal: This is on a related issue, in a way. It deals with the *Vaid* case that this committee has been studying in the last months.

My question to my colleagues around the committee would be, in the other place, where a file is answered to the constitutional question that the Chief Justice decided upon on the December 2, is it in the interest of our colleagues to formally study the answer of the House of Commons and on that basis decide if the committee, since the committee is now in existence, should recommend or take a stand on this issue?

The Chairman: I will circulate that document to the members of the committee so that we can all have a look at it, and we will talk about it at our next meeting.

Senator Joyal: To my knowledge, and to the recollection of my colleagues, the decision of the Chief Justice was rendered on December 2. The House of Commons has 12 weeks to answer, which brings them to March 26. Today is February 4. By my reading of the calendar, the House of Commons still has four weeks left to file its answers. Following the lapsing of those four weeks, any person or institution that wants to seek to intervene has another four weeks to file its petition. In other words, we still have time to follow up on our interests in this committee.

The Chairman: Yes, since we spent a lot of time on it.

Senator Joyal: Since we laboured on it, if I can use that expression, I think it would be of interest to all of us to take knowledge of the content of the position that the House of

Parlement. Je crois qu'il s'agit d'une violation du privilège du pouvoir exécutif et, en fait, des droits du Parlement. De plus, la Commission de réforme du droit vient de publier un rapport qui, à mon avis, comporte des lacunes; j'aimerais que le comité y jette un coup d'oeil. Il traite du fait que les juges ne se montrent pas particulièrement judicieux en ce qui a trait aux affaires parlementaires. Je ne suis personnellement pas de cet avis. J'aimerais que le comité examine ce rapport et qu'il demande au commissaire qui l'a produit de témoigner ici pour que nous trouvions le juste milieu.

Il est très difficile de critiquer le pouvoir judiciaire. Moi-même, je l'ai fait privément devant certains juges en chef. Ainsi, il y a un mois, quand un juge de la Cour suprême a formulé un commentaire à propos de la politique publique, j'ai pensé que c'était inopportun et j'en ai immédiatement parlé à la juge en chef du Canada. Elle a été surprise et je lui ai dit: «C'est votre travail. Nous en avons aussi un à faire». Au sein de ce comité au moins, quand il est question de règles, de procédure et des droits du Parlement, nous devons réaffirmer que le Parlement est l'autorité législative suprême, même si les tribunaux ont un rôle à jouer pour assurer la conformité des lois à la Charte. Je pense que dans certains cas, les choses sont allées trop loin et qu'il serait utile au moins d'explorer la question. Je ne songe pas à des audiences prolongées. Cela pourrait se faire en une journée ou deux, puis nous formulerions une conclusion. Le comité pourrait ne pas être d'accord avec cette conclusion, mais je pense que c'est une question importante et que personne d'autre ne s'y est penché.

Le sénateur Joyal: J'aimerais aborder un sujet connexe, l'affaire *Vaid*, que ce comité a étudiée ces derniers mois.

La question que je pose à mes collègues du comité est la suivante: Est-il dans l'intérêt de nos collègues de l'autre Chambre, où l'on prépare une réponse à la décision d'ordre constitutionnel que la juge en chef a rendue le 2 décembre, que nous examinions officiellement la réponse de la Chambre des communes et que nous décidions ensuite si le comité, puisqu'il est maintenant formé, devrait faire des recommandations ou prendre position sur cette question?

La présidente: Je vais distribuer ce document aux membres du comité pour qu'ils puissent tous le lire, et nous en parlerons à notre prochaine réunion.

Le sénateur Joyal: À ma connaissance et d'après mes collègues, la juge en chef a rendu sa décision le 2 décembre. La Chambre des communes a 12 semaines pour répondre, c'est-à-dire jusqu'au 26 mars. Nous sommes le 4 février. D'après le calendrier, la Chambre a encore 4 semaines pour déposer sa réponse, après quoi les individus ou organismes qui veulent intervenir auront 4 autres semaines pour déposer une pétition. Autrement dit, nous avons encore du temps devant nous.

La présidente: Oui, puisque nous y avons consacré beaucoup de temps.

Le sénateur Joyal: Puisque nous y avons travaillé intensément, si je puis m'exprimer ainsi, je pense qu'il serait intéressant pour nous tous de prendre connaissance de la position que la Chambre

Commons should file within the next four weeks and, of course, act according to what will be a consensus, if there is a consensus, among the members of the committee.

The Chairman: I will keep the committee informed and I will schedule this as soon as we possibly can to talk about it.

Senator Gauthier: There is *Vaid*, and there is also the *Quigley* case, involving the person from New Brunswick who complained to the Human Rights Commission about his not receiving the debates of the House of Commons in his official language, which was English. He won in the first instance and they appealed that; they won in the second in the Court of Appeal; and I am told that they will also appeal that decision on parliamentary privilege basis, the same as the *Vaid* case.

I am also complaining to the Human Rights Commission about four organizations, the House of Commons being one of the main ones, for their failure to offer subtitling to their proceedings. The Human Rights Commission has decided that I had a valid complaint and is setting up a tribunal. It is making some of them over there a little nervous, and some of you might not know the whole story behind this but I am going to pursue this until I think I can convince the authorities that not only the House of Commons but also the Senate should subtitle its broadcasting given to CPAC; otherwise, it will not make any sense. There are two and a half million Canadians who are like me, hard of hearing. I do not think it is fair or equal to have them not receive the debates of Parliament in both official languages, with accompanying captioning.

If you prefer, I could raise this at another time, but I feel some pressure right now, because I have been asked to drop my complaint and I will not drop it. I should like to explain that to you some day.

The Chairman: Yes. Thank you, Senator Gauthier. If there is no further business, I declare this meeting adjourned.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, February 18, 2004

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament met this day at 12:19 p.m. pursuant to its mandate under rule 86(1)(f) of the *Rules of the Senate* to consider the printing of an updated copy of the *Rules of the Senate of Canada*; to consider a code of conduct for Senators and that all related evidence and papers taken on this issue by the Committee in the 2nd Session of the 37th Parliament be referred to the Committee; and that the Committee be authorized to take into context the 51st Report of the House of Commons Standing Committee on Procedure and House Affairs from the 2nd Session of the 37th Parliament; and to consider a draft report.

Senator Lorna Milne (Chairman) in the Chair.

des communes présentera au cours des quatre prochaines semaines et, bien sûr, d'agir conformément au consensus que les membres du comité atteindront, le cas échéant.

La présidente: Je tiendrai le comité au courant et je mettrai cette question à l'ordre du jour le plus tôt possible.

Le sénateur Gauthier: Il y a l'affaire Vaid, et il y a aussi l'affaire Quigley, qui met en cause l'individu du Nouveau-Brunswick qui s'est plaint à la Commission des droits de la personne parce qu'il ne recevait pas la transmission des débats de la Chambre des communes dans sa langue officielle, l'anglais. Il a gagné sa cause en première instance et la Chambre des communes a porté le jugement en appel. Il a gagné en Cour d'appel et j'ai entendu dire que la Chambre allait aussi en appeler de cette décision en invoquant le privilège parlementaire, comme dans l'affaire Vaid.

Je me suis aussi plaint devant la Commission des droits de la personne à propos de quatre organismes, la Chambre des communes étant l'un des principaux, parce qu'ils n'offrent pas de sous-titrage. La Commission des droits de la personne a décidé que ma plainte était valable et elle a constitué un tribunal. Cela rend les gens de l'autre côté un peu nerveux, et certains d'entre vous ne connaissent peut-être pas le fond de l'histoire, mais je vais persévérer jusqu'à ce que j'aie convaincu les autorités que la Chambre des communes et le Sénat devraient veiller au sous-titrage des travaux présentés par CPAC; autrement, cela n'a pas de sens. Il y a deux millions et demi de Canadiens qui, comme moi, entendent mal. Je pense qu'il est injuste de ne pas recevoir les débats du Parlement dans les deux langues officielles avec des sous-titres.

Si vous préférez, je pourrais aborder cette question une autre fois mais je subis des pressions actuellement, parce qu'on m'a demandé de retirer ma plainte et que je refuse d'obtempérer. J'aimerais pouvoir vous expliquer cela un jour.

La présidente: Oui. Merci, sénateur Gauthier. S'il n'y a rien d'autre, je déclare que la séance est levée.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 18 février 2004

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 12 h 19, conformément au mandat qui lui a été conféré en vertu de l'alinéa 86(1)f) du *Règlement du Sénat*, afin de procéder à l'examen de l'impression possible d'une nouvelle version du *Règlement du Sénat du Canada*; d'étudier un code de déontologie pour les sénateurs et de demander que tous les témoignages et documents pertinents recueillis par le comité au cours de la deuxième session de la 37^e législature soient renvoyés au comité, et que ce dernier soit autorisé à prendre en considération le 51^e Rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre des communes produit au cours de la deuxième session de la 37^e législature; et aussi pour examiner une ébauche de rapport.

Le sénateur Lorna Milne (présidente) occupe le fauteuil.

[English]

The Chairman: Honourable senators this meeting of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament is now in session.

We have before us the first item on our agenda. Mr. Gary O'Brien will walk us through the revised version of the *Rules of the Senate*.

Mr. Gary O'Brien, Deputy Clerk and Principal Clerk, Legislative Services: Madam Chairman, honourable senators, I last appeared before the committee in April 2003. Following that presentation, Senator Milne tabled in the Senate an updated version of the Rules of the Senate incorporating all the changes made up to April 2003. Since April 2003, there have there has been another alteration to the Rules of the Senate, as agreed to by the Senate, that is described in the briefing note circulated to members of the committee. This dealt principally with the 7th report of your committee, which was adopted on June 3, 2003. As you will recall, when Senator Milne moved the adoption of the report in June 2003, an amendment was moved on the floor of the Senate changing subsection (3) of rule 131. That amendment was carried and, subsequently, rule 131(3) as amended is incorporated in the new rules, as are the other subsections of that rule, which basically deal with committees being able to ask for a comprehensive government response.

We went through last year without this rule in our book and, of course, when it arose we ensured that senators were given photocopies of the new rule as adopted, while we awaited the reprint of the rules. We had hoped to come before you late last fall but with prorogation this was not possible, and so we are here early in this new session. The new rules will thus be dated February 2004. The other alteration, as requested at the meeting in April 2003, was for a new index to the Rules of the Senate. We had asked the Library of Parliament, which has always prepared the indexes to the *Rules of the Senate*, to take a look at the index. This came under the dissemination division of the Library of Parliament, with some suggestions from our procedural officers that the new index should be more exhaustive; contain multiple entries for one rule or section; and, perhaps, provide more of a summary of how things are done. To achieve the level of detail requested, a simple index is not sufficient so it will be almost like doing a new index. We would appreciate if most entries could be rewritten to provide key words and details of each rule or section. These entries could be copied under one entry point and the wording could be rearranged. The index should give access to the information in the rules and should not replace them.

I believe this was the general spirit of the instructions given to us when you had asked for a new index. As you can see, the index has nearly tripled in size. It has multiple entries for items of procedural interest, providing more than one place to find a rule and more of a breakdown of the various general rules. It is [Traduction]

La présidente: Honorables sénateurs, je déclare ouverte cette séance du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

Nous allons commencer par le premier point à l'ordre du jour. M. Gary O'Brien passera en revue avec nous la version révisée du Règlement du Sénat.

M. Gary O'Brien, sous-greffier et greffier principal, Services législatifs: Madame la présidente et honorables sénateurs, la dernière fois que j'ai comparu devant ce comité, c'était en avril 2003. Suite à cela, le sénateur Milne a déposé au Sénat une version actualisée du Règlement intégrant tous les changements effectués jusqu'en avril 2003. Depuis cette date, une autre modification a été apportée au Règlement, tel que décidé par le Sénat. Celle-ci figure dans la note d'information distribuée aux membres du comité. Elle concerne principalement le Septième rapport de votre comité, adopté le 3 juin 2003. Comme vous vous en souviendrez certainement, lorsque le sénateur Milne a proposé l'adoption du rapport, en juin 2003, le Sénat a reçu une demande d'amendement du paragraphe (3) de l'article 131. Cet amendement est passé, et le paragraphe 131(3) modifié figure maintenant dans le nouveau Règlement, tout comme les autres paragraphes de cet article qui dit essentiellement que les comités doivent pouvoir obtenir du gouvernement une réponse complète et détaillée.

L'année dernière s'est écoulée sans que cet article ne soit rajouté à la documentation pertinente et, bien sûr, le moment venu, nous nous sommes assurés que les sénateurs avaient bien reçu des photocopies du nouvel article adopté, en attendant la réimpression du Règlement. Nous aurions aimé comparaître devant vous l'automne dernier, mais la prorogation nous a empêchés de le faire; c'est pourquoi nous sommes ici en ce début de session. Le nouveau Règlement sera daté de février 2004. À la réunion d'avril 2003, on a également demandé un nouvel index pour le *Règlement du Sénat*. Nous avons donc prié la Bibliothèque du Parlement, qui a toujours préparé les index du Règlement du Sénat, de s'en occuper. C'est la Division de la diffusion de l'information de la Bibliothèque du Parlement qui s'en est chargée, en tenant compte des suggestions suivantes de nos conseillers en matière de procédure: que le nouvel index soit plus complet; qu'il contienne de multiples entrées pour chaque article; et, si possible, qu'il ne se limite pas à résumer la façon dont se font les choses. Pour atteindre le niveau de détail requis, un simple index ne suffit pas; cela reviendra donc presque à créer un nouvel index. Nous aimerions que la plupart des entrées soient reformulées de manière à contenir des mots clés et des détails sur chaque article. Ces données pourraient être copiées sous un point d'entrée et leur libellé modifié. L'index devrait permettre d'accéder aux informations contenues dans le Règlement et non le remplacer.

Je pense que c'était l'idée générale derrière les instructions que nous avons reçues lorsque vous avez demandé un nouvel index. Comme vous pouvez le constater, la taille de cet index a presque triplé. Celui-ci contient de multiples entrées sur des éléments de procédure, ce qui permet de trouver un article de différentes difficult to say, Madam Chair, how efficient the index is. That will be known when we use it and try to find specific information. We would appreciate comments on this.

Obviously, further work will be done on the *Rules of the Senate* in terms of making the language more modern, amalgamating different rules and rearranging the rules. I know this is a major project and that your committee has made starts on this in the past. Certainly, this new index could be of help in the next index that is done, so any feedback would be much appreciated. I think the Library of Parliament has given its best efforts. They put their top indexer on this project and we thank them very much for their work. We will see how useful it is when it is in use.

The Chairman: Thank you, Mr. O'Brien. I must say that I am delighted to see improvements in the index because there is nothing more frustrating than busily, as a neophyte at rules, going through the index when a senator raises a point of order on the floor of the chamber and not finding the relevant information in time. I am looking forward to using this new index.

If I may, I will make a suggestion off the top: On the pages under "Private Bills," that heading should be at the top of each subsequent page containing information on private bills. Are there any other comments?

Senator Andreychuk: We will have many new senators coming to the house soon. When we pass new rules or make changes to the existing rules, how are they incorporated in the binders of the *Rules of the Senate* to each senator? Are the pages passed around individually, along with the copies filed in the chamber? How are they incorporated and indexed? Are we still doing it in the same way as always — occasionally compiling them? That way we always have a gap.

Mr. O'Brien: We might always have a gap, although we try to reprint as quickly as possible. I think the delay this time was the need for a new index. That was the principal reason for the gap. However, there have been many occasions when we have reprinted quickly many times during a session because it is important that a chamber have its rule book current. We try to do that and it is done in-house within our own resources. There are no additional costs for that. We are able to do it and I try to come before your committee as soon as possible.

Senator Robertson: It may be impossible but could the library attempt to put an alphabetical tab for quick reference on this section?

Mr. O'Brien: I understand the request, yes.

façons, et les divers articles généraux sont mieux décomposés. Il est difficile de dire, madame la présidente, jusqu'à quel point cet index est efficace. On le saura à l'usage, à la recherche d'informations précises. Nous apprécierions d'ailleurs vos commentaires à ce sujet.

Évidemment, en plus de ces changements, on modifiera le *Règlement du Sénat* afin d'adopter une terminologie plus moderne, de fusionner différents articles et de réorganiser le tout. Je sais que c'est un projet d'envergure et que votre comité s'y est attelé par le passé. Bien sûr, ce nouvel index servira pour le suivant; nous apprécierions donc avoir votre rétroaction à ce sujet. Je crois que la Bibliothèque du Parlement a fait de son mieux. Elle a mis son meilleur indexeur sur le projet et nous la remercions beaucoup de son travail. Lorsque l'index sera disponible, nous pourrons évaluer son utilité.

La présidente: Merci, monsieur O'Brien. Je dois dire que je suis ravie de voir des améliorations dans l'index car il n'y a rien de plus frustrant, pour des néophytes comme moi, de se mettre à chercher dans l'index quand un sénateur invoque le Règlement à la Chambre et d'être incapable de trouver l'information pertinente à temps. J'ai hâte d'utiliser ce nouvel index.

Si je puis me permettre, j'aimerais faire une suggestion. Je souhaiterais que le titre «Projets de loi privés», figurant en haut de certaines pages, soit repris sur toutes les pages suivantes contenant de l'information sur les projets de loi privés. Y a-t-il d'autres commentaires?

Le sénateur Andreychuck: Nous allons accueillir bientôt de nombreux nouveaux sénateurs à la Chambre. Lorsque nous adoptons un nouveau Règlement ou que nous changeons le Règlement existant, comment les modifications sont-elles incorporées dans les dossiers remis à chaque sénateur et contenant le *Règlement du Sénat*? Est-ce qu'on fait circuler des pages, en plus des copies déposées à la Chambre? Comment les changements sont-ils insérés et indexés? Procédons-nous comme à l'accoutumée — c'est-à-dire en faisant occasionnellement une compilation des modifications effectuées? Avec cette façon de faire, il y a toujours un décalage.

M. O'Brien: Cela risque d'être toujours le cas, à moins que nous nous efforcions de réimprimer le document le plus rapidement possible. Je pense que cette fois-ci, le retard est dû à la nécessité de préparer un nouvel index. C'est là la principale cause du délai. Toutefois, il est souvent arrivé que nous ayons réimprimé rapidement le Règlement plusieurs fois durant une session car il était important que la Chambre dispose d'un document à jour. C'est ce que nous nous efforçons de faire au moyen des ressources internes à notre disposition. Il n'y a pas de coûts supplémentaires. Nous pouvons le faire et j'essaie de me présenter devant votre comité dans les meilleurs délais.

Le sénateur Robertson: C'est peut-être impossible, mais la Bibliothèque peut-elle essayer d'ajouter une liste alphabétique pour nous permettre de trouver rapidement des références sur un article?

M. O'Brien: Je comprends la demande, oui.

The Chairman: Perhaps it could be like a dictionary with alphabetic tabs.

Senator Joyal: I have two questions: The first one is in respect of the new subsection 131(3). My understanding is that it imposes a responsibility on the government leader to table a response or to say why there should be no response within 150 calendar days after the adoption of a report or a motion. Is it your interpretation that 150 days would apply even if we were in a new session of Parliament?

[Translation]

Mr. O'Brien: As you know, Senator Joyal, the Speaker of the Senate is preparing to rule on a point of order raised in the Chamber involving this very matter, namely whether an individual, or a committee, can request a response in a new session. I believe the Speaker will be ruling on this matter today.

[English]

I would not want to pre-empt the Speaker on his decision. I think Senator Milne made a statement in the Senate when that point of order was raised on the 150-day time period carrying on after prorogation.

The Chairman: No, I did not. I said that the precise wording of the rule was the way it should be read.

Mr. O'Brien: I am sorry.

Senator Joyal: Of course, I respect the authority and decision of the Speaker. However, I listened to the debate when it was raised as a point of order in the chamber. Was a distinction made between the sessions of a same Parliament and a new Parliament — in other words, after an election versus the various sessions of one Parliament? I do not remember if such a distinction was made during the debate in the house. Do you recall?

Mr. O'Brien: I do not recall, senator, but I think the point of order simply dealt with trying to ask for a comprehensive response to a report from a previous session.

Senator Joyal: — the previous session. On another issue —

The Chairman: — which had not been approved by the Senate.

Senator Joyal: We await the decision of the Speaker and then, of course, this committee could reconsider it if need be.

The other question is in respect of the Speaker's ruling two days ago on parliamentary language that is acceptable or unacceptable. I understand there is a kind of consolidation of previous decisions whereby some words have been deemed acceptable and some others seem not to be covered by that list. Would it not be useful for us to have that list in the rules?

Again, I am thinking of the new senators who come in the Senate and might think that all kinds of words can be used in a parliamentary debate. Some of them have already been ruled as not acceptable. Would it not be possible in the annex of the rules to have those words?

La présidente: Un peu comme un dictionnaire.

Le sénateur Joyal: J'ai deux questions: la première concerne le nouveau paragraphe 131(3). Si j'ai bien compris, il oblige le leader du gouvernement à déposer une réponse ou à dire pourquoi il ne faut pas s'attendre à une réponse dans les 150 jours civils suivant l'adoption d'un rapport ou d'une motion. Selon vous, ce délai de 150 jours s'applique-t-il même si nous commençons une nouvelle session parlementaire?

[Français]

M. O'Brien: Comme vous le savez sénateur Joyal, le Président du Sénat est saisi d'un rappel au Règlement en ce qui touche cette question à savoir si quelqu'un ou un comité peut demander une réponse dans une nouvelle session. Je crois que le Président du Sénat rendra sa décision aujourd'hui.

[Traduction]

Je ne voudrais pas anticiper la décision du Président. Je crois que le sénateur Milne a fait une déclaration devant le Sénat lorsque cet élément, concernant le délai de 150 jours après la prorogation, a été soulevé.

La présidente: Non, pas du tout, j'ai indiqué la façon de lire le libellé précis de l'article.

M. O'Brien: Je suis désolé.

Le sénateur Joyal: Bien sûr, je respecte l'autorité et la décision du Président. Toutefois, j'ai suivi le débat qui a eu lieu lorsque ce rappel au Règlement a été fait à la Chambre. A-t-on fait une distinction entre les sessions d'une même législature et celles d'une nouvelle législature — autrement dit, entre les différentes sessions d'une même législature et celles qui suivent des élections? Je ne me souviens pas que l'on ait fait pareille distinction durant le débat à la Chambre. Et vous?

M. O'Brien: Moi non plus, sénateur, mais je crois que ce rappel au Règlement avait essentiellement pour but de demander une réponse détaillée à un rapport d'une session précédente.

Le sénateur Joyal: ... la session précédente. Sur une autre question...

La présidente: ... qui n'a pas été approuvé par le Sénat.

Le sénateur Joyal: Nous attendons la décision du Président et après, bien sûr, ce comité pourrait la revoir si besoin est.

L'autre question concerne la décision du Président prise il y a deux jours sur ce qui est acceptable ou inacceptable dans le langage parlementaire. Je crois qu'il y a une espèce de consolidation de décisions antérieures en vertu desquelles certains mots étaient jugés acceptables et d'autres pas. Ne serait-il pas utile pour nous d'avoir une liste de ces mots dans le Règlement?

Je pense aux nouveaux sénateurs qui pourraient croire que tous les mots sont permis dans le débat parlementaire. Néanmoins, certains termes ont été jugés inacceptables. Ne serait-il pas possible que ces mots soient consignés dans une annexe au Règlement?

Mr. O'Brien: Certainly, it is possible. However, I think the parliamentary authorities are fairly unanimous in the sense that it is difficult to label, on the surface, some words as parliamentary and others not parliamentary. It depends on the context and the actual sensitivity of those hearing those words. Each time parliamentary language is used, or a point of order is raised, it must be done on a case-by-case basis. Therefore, it is not so much a question of precedent, in terms of what words in the past have been ruled, but it is more a question of judgment on each word as opposed to precedent.

I think the authorities are trying to get away from keeping tabs on such lists. For example, I do not think Marleau and Montpetit give such a list anymore in its edition because it depends on each case.

The Chairman: I understand that in the British Commons they have stopped keeping any list whatsoever, because it is more the context in which words are used rather than the words themselves.

Senator Downe: I have a brief comment on the index as someone who is trying to go through the rule book and follow the Speaker's rulings in the chamber. It would be helpful if we had a column with the page number also listed. It would be useful when I am flipping through the book back and forth on various pages. If that could be done, that would be helpful.

The Chairman: Yes, that is a good suggestion.

If there are no further questions on this report, I would ask that someone move that the *Rules of the Senate* be reprinted to incorporate the amendments adopted by the Senate since April 2003, and that the Chair, myself, be authorized to table the reprint in the Senate.

Senator Joyal: I so move.

The Chairman: Moved by Senator Joyal. Are all honourable senators in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: I shall table the revised *Rules of the Senate* this afternoon.

Senator Murray: Madam Chairman, I take it we have a standing reference to consider the *Rules of the Senate*?

The Chairman: Yes. 86(1)(f).

Senator Murray: There is a matter that has bothered me for some time and I think we should consider it at some point — however, not today. It has to do with the process of a bill through its various stages, and in particular, the clause-by-clause stage of a bill at committee.

There is a custom that I deplore, and that I think is wrong, of dispensing with clause-by-clause consideration by majority vote. I have talked to experts about this, including at least one who is a former colleague of ours here. While I agree that by unanimous consent with leave it should be possible to dispense

M. O'Brien: Certainement, c'est possible. Toutefois, je crois que les autorités parlementaires sont assez unanimes pour reconnaître qu'il est difficile, d'entrée de jeu, de qualifier certains mots comme permis dans le langage parlementaire et d'autres pas. Cela dépend du contexte et du degré de sensibilité de ceux qui entendent ces mots. Chaque fois qu'on a recours au langage parlementaire, ou qu'un rappel au Règlement est fait, il faut que cela se fasse au cas par cas. Par conséquent, ce n'est pas tant une question de précédent, consistant à déterminer quels mots ont été acceptés par le passé, mais plutôt une question de jugement à l'égard des termes utilisés.

Je crois que les autorités essayent d'éviter de fournir de telles listes. Par exemple, je ne pense pas que le Marleau et Montpetit contienne encore ce genre de liste dans son édition récente car cela dépend de chaque cas.

La présidente: Je crois que la Chambre des communes britannique a cessé de produire ces listes car le problème tient plus au contexte dans lequel les termes sont employés qu'aux mots eux-mêmes.

Le sénateur Downe: J'aimerais faire un bref commentaire au sujet de l'index car cela pourrait aider des gens comme moi qui essayent de passer au travers du Règlement tout en suivant les décisions du Président en Chambre. Il serait utile d'avoir une colonne indiquant les numéros de pages. Ce serait pratique pour passer rapidement d'une page à l'autre du document. Si c'était possible, cela nous faciliterait grandement la vie.

La présidente: Oui, c'est une bonne suggestion.

S'il n'y a pas d'autres questions sur ce rapport, je demanderais à quelqu'un de proposer que le *Règlement du Sénat* soit réimprimé pour tenir compte des amendements adoptés par le Sénat depuis avril 2003, et que la présidente, moi-même, soit autorisée à déposer la nouvelle version au Sénat.

Le sénateur Joyal: J'en fais la proposition.

La présidente: Le sénateur Joyal en fait la proposition. Les honorables sénateurs sont-ils d'accord?

Des voix: Oui.

La présidente: Je déposerai donc la version révisée du Règlement du Sénat cet après-midi.

Le sénateur Murray: Madame la présidente, nous avons un mandat permanent pour examiner le *Règlement du Sénat*, n'est-ce pas?

La présidente: Oui. Alinéa 86(1)f).

Le sénateur Murray: C'est une question qui m'a dérangé pendant longtemps et je pense que nous devrions l'examiner à un moment donné — mais pas aujourd'hui. Elle concerne les différentes étapes que suivent les projets de loi et, en particulier, l'étape de l'examen article par article en comité.

Il existe une habitude que je déplore, car je la considère mauvaise, qui consiste à se dispenser de faire l'étude article par article au moyen d'un vote majoritaire. J'ai parlé à des experts de cela, dont à un de nos anciens collègues. Même si je suis d'accord qu'il soit possible de se dispenser d'un examen article par article

with clause-by-clause, it should never be possible to do so by simple majority vote. I speak as one who has been complicit in this. It should not be possible to do that by majority vote because it seems to preclude a senator from actually moving an amendment. Clause-by-clause is as essential a part of the legislative process as second reading or third reading; and we would not dream of suggesting to dispense with second or third reading by a majority vote.

There was a ruling by a previous speaker that went in the opposite direction, which said a majority vote would be sufficient. I think that is wrong, and I think at some point we ought to revisit that issue.

The Chairman: Thank you, Senator Murray; I will take that under advisement. I do know that, in the main, individual committees make their own rules and abide by them. They proceed in their usual manner. I know that in the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, it was quite usual — when it was a noncontroversial bill — to dispense with clause-by-clause and just move the whole thing. However, that was only when there was unanimous agreement around the room to do so.

I will certainly add this to the lengthening list for future discussion in this committee.

Do we have a motion, honourable senators, to move in camera?

Senator Joyal: Just before that, Madam Chairman, I use the opportunity that Senator Murray raised another issue to bring to the attention of my colleagues around the table the fact that the other place is examining the scope of the privilege of refusing to appear in court following subpoenas for a period of 40 days before and after a session. I read this morning in the Ottawa Citizen, page A4, that the House of Commons is reviewing the decision in the Telezone case that we have raised here before, and that the House of Commons is studying the opportunity to limit that privilege or extend it or review it. It is very important for us to be kept informed of the testimony and the witnesses who will appear. As you know, if there would ever be an amendment proposed to that privilege, or a reduction of that privilege, it will have to come to us. A privilege of parliamentarians cannot be abrogated or limited or changed without the concurrence of both houses.

This is a very important issue. Because this is an issue that would come before this committee, it would be proper for us to be kept informed of where that issue is heading. It is not a government policy per se; it deals with the privileges of individual members of Parliament, the members in the other place as much as the members in this place.

I should like to bring that to the attention of our researcher here so that we may be kept informed of the content of the interpretation that is given to that privilege, and where it seems to be heading with that.

par consentement unanime, je pense qu'il ne devrait jamais être permis de le faire par simple vote majoritaire. Je parle comme quelqu'un qui a cautionné cette méthode. Cela ne devrait pas être autorisé suite à un vote majoritaire car cela peut empêcher un sénateur de proposer l'adoption d'un amendement. L'examen article par article est aussi essentiel, dans le processus législatif, que la deuxième ou la troisième lecture; et pour rien au monde nous voudrions escamoter la deuxième ou la troisième lecture par une décision à la majorité des voix.

Un ancien Président avait pris une décision allant dans le sens contraire et voulant qu'un vote majoritaire soit suffisant. Je pense qu'on a tort et je crois que nous devrions revoir cette question à un moment donné.

La présidente: Merci, sénateur Murray; je vais prendre cela en délibéré. Je sais que, pour la plupart, les comités font leurs propres règles et s'y tiennent. Ils ont leur façon de procéder. Je sais notamment que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles avait pour habitude — lorsqu'il étudiait un projet de loi non controversé — de se dispenser de l'examen article par article et d'adopter la mesure législative dans son ensemble. Toutefois, cela ne se faisait que s'il y avait consentement unanime des gens présents dans la salle.

Je vais néanmoins ajouter ce point à la liste interminable des éléments dont devra discuter ce comité.

J'aimerais que quelqu'un propose une motion, honorables sénateurs, pour que nous poursuivions nos travaux à huis clos.

Le sénateur Joyal: Avant cela, madame la présidente, j'aimerais profiter du fait que le sénateur Murray a soulevé un autre point pour attirer l'attention de mes collègues ici présents sur l'élément suivant: à savoir que l'autre endroit examine l'étendue du privilège consistant à refuser de comparaître devant un tribunal après une assignation pendant une période de 40 jours avant et après une session. J'ai lu ce matin en page A4 de l'Ottawa Citizen que la Chambre des communes revoyait la décision dans l'affaire Telezone que nous avons évoquée plus tôt, et qu'elle étudiait la possibilité de limiter ce privilège, de l'étendre ou de le réviser. Il est important que nous soyons tenus au courant des délibérations et des témoins appelés à comparaître. Comme vous le savez, si quelqu'un proposait un amendement à ce privilège ou une réduction de ce privilège, nous devrions l'étudier. Un privilège accordé à des parlementaires ne peut être abrogé, limité ou modifié sans accord des deux Chambres.

C'est une question importante. Et comme elle est susceptible de nous être renvoyée, il serait pertinent que nous demeurions informés de l'évolution de la situation. Il ne s'agit pas d'une politique du gouvernement en soi; il s'agit plutôt des privilèges accordés aux députés et aux sénateurs.

Je devrais porter cela à l'attention de notre attaché de recherche pour qu'il nous tienne informés de l'interprétation donnée à ce privilège et de la tournure que prendront les événements.

The Chairman: Thank you. I am sure that Mr. Robertson will keep an eye on what is going on and bring us up to date regularly on what is happening there.

Do I have a motion to move in camera now for the rest of our meeting to discuss our findings on whatever we propose to call this as we work through the 51st report on the Standing Senate Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament?

The committee continued in camera.

La présidente: Merci. Je suis sûre que M. Robertson gardera un oeil là-dessus et nous tiendra régulièrement informés.

J'aimerais que quelqu'un propose une motion pour que nous poursuivions nos travaux à huis clos afin de discuter du 51^e Rapport du Comité sénatorial permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

La séance se poursuit à huis clos.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Communication Canada – Publishing Ottawa, Ontario K1A 0S9

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Communication Canada – Édition Ottawa (Ontario) K1A 0S9

WITNESS

Wednesday, February 18, 2004

From the Senate of Canada:

Dr. Gary O'Brien, Deputy Clerk and Principal Clerk, Legislative Services.

TÉMOIN

Le mercredi 18 février 2004

Du Sénat du Canada:

M. Gary O'Brien, sous-greffier et greffier principal, Services législatifs.